

Rapport d'orientation budgétaire

Jeudi 21 octobre 2021

Discours de M. le Président de la Polynésie française

Monsieur le Président de l'Assemblée,

Monsieur le vice-président et mesdames, messieurs les ministres,

Mesdames, messieurs les représentants,

Mesdames, messieurs les parlementaires,

Mesdames, messieurs de la presse,

Mesdames, messieurs les spectateurs, téléspectateurs et internautes,

la ora na,

Quelques remarques liminaires sur le DOB.

L'adoption d'un budget constitue, vous le savez bien, la mise en œuvre du programme d'actions publiques pour l'année à venir. C'est un acte politique majeur de la vie de notre collectivité.

C'est pourquoi, avant d'examiner en détail les propositions d'inscription budgétaire pour l'exercice à venir, notre statut, prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.

C'est la raison de ma présence aujourd'hui, ainsi que celles de mes ministres, afin que nous puissions débattre ensemble des orientations budgétaires 2022. Le document d'orientation qui se veut exhaustif, propose une approche macro, une contextualisation utile à l'appréhension du projet de budget.

Comme vous avez pu le constater, le DOB fait peau neuve.

Lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire - le ROB - , j'ai pu partager avec vous les éléments suivants :

- 1- l'environnement économique dans lequel nous évoluons,
- 2- la situation financière de notre collectivité,
- 3- l'exécution du budget 2021, et enfin,
- 4- les orientations budgétaire pour 2022.

Cet échange en toute transparence constitue à mes yeux le socle d'une discussion féconde qui permet d'aborder sereinement les priorités du gouvernement pour l'année à venir.

Ce nouveau format du DOB résulte de l'adoption, en 2020, par votre Assemblée, de la loi du pays relative à la réglementation budgétaire de la collectivité.

Dès aujourd'hui, nous mettons en application les modalités de cette loi avec ce nouveau format du ROB, duquel nous avons extrait le projet annuel de performance, le PAP, qui sera désormais intégré aux documents budgétaires.

J'ai pu me rendre compte, lors de l'examen en commission des finances qui s'est tenue le 15 octobre dernier, que le rapport transmis a été unanimement apprécié par les membres présents, tant sur la forme que sur le fond. Il a servi de base à des échanges de qualité et je tiens d'ailleurs à souligner l'implication de tous les représentants siégeant dans cette commission, ainsi qu'à remercier son président, Antonio PEREZ, pour son animation et l'excellente coordination des travaux.

Sur l'Environnement économique.

La connaissance de l'environnement macroéconomique dans lequel évolue notre collectivité est l'élément déterminant et ce, à l'échelle internationale, régionale, nationale et bien évidemment locale.

Sans entrer dans le détail je souhaite rappeler devant vous quelques éléments importants.

Au niveau international, il est estimé une croissance du produit intérieur brut de l'ordre de 5 à 6% en 2021. Mais ce chiffre cache de nombreuses disparités selon les pays et ce, principalement autour de deux critères : d'une part l'accès aux vaccins, et d'autre part les mesures de soutien budgétaire via les plans de relance nationaux, mais aussi les politiques monétaires.

Au niveau régional, c'est-à-dire l'Asie de l'Est et le Pacifique, la croissance de 7,7% en 2021 devrait ralentir en 2022 pour se stabiliser à 5,3%. La reprise devrait être plus faible pour les économies des petits états insulaires, particulièrement dépendantes du tourisme.

Au niveau national, après un fort recul en 2020, l'activité économique rebondit de manière très significative en 2021, sous l'effet des mesures de soutien aux revenus et à la consommation des ménages.

Pour notre Pays, les caractéristiques de la reprise ne diffèrent pas de celles des autres économies, demeurant sujettes à l'émergence de nouveaux virus variants. En ce sens, la stratégie vaccinale constitue la seule parade éprouvée et le seul gage de stabilité offrant la possibilité de se projeter sereinement dans l'avenir. Si le premier semestre 2021 a démontré la résilience de l'économie polynésienne et la perspective d'une sortie de crise, le tissu local demeure fragilisé par la crise subie ces 18 derniers mois.

Toutefois, en considérant les actions publiques de soutien à la croissance, nous pouvons espérer une consolidation de cette reprise en 2022, avec une augmentation prévisionnelle du PIB de 2 à 3%.

Cette projection repose sur deux facteurs.

Le premier est le soutien massif à l'économie, avec les aides aux entreprises telles que les PGE, la prise en charge des coûts fixes, les reports d'échéances, les aides aux salariés et patentés, les fameux DIESE et DESETI, le remboursement de la patente et j'en passe.

Ceci est la résultante d'un partenariat fort et coordonné entre l'Etat et la Polynésie française. Ces dispositifs ont permis de conserver une bonne partie du pouvoir d'achat des ménages mais aussi de permettre une reprise rapide des activités.

Le second facteur concerne la capacité de résilience, d'agilité et d'adaptabilité de notre économie. C'est dans l'adversité que l'on mesure nos atouts. Et bien, nous pouvons être fiers de nos entreprises, de nos salariés, de nos entrepreneurs, bref de toutes les forces vives de notre territoire : nous avons tenu le coup ensemble !

Je dis bien « ensemble ». Ce mot est essentiel. Le Polynésien a le souci des autres. Le Polynésien a un esprit communautaire et moins individualiste. Toute notre stratégie de lutte contre la covid depuis 18 mois, repose implicitement sur notre sens collectif et communautaire. Je vous dis en toute sincérité que je ne peux pas et ne sais pas, en tant que Président d'un Pays aussi vaste que l'Europe, bâtir une stratégie de lutte basée sur l'individualisme de mes concitoyens.

Pour que 2022 soit l'année du retour à une vie « *normale* », préalable indispensable à un retour à la croissance économique, il nous faut quelques ingrédients simples : de la confiance dans l'avenir, de la persévérance dans nos efforts, et de l'ingéniosité collective.

Néanmoins, notre vision pour 2022 doit intégrer une part d'incertitude et de risques :

- Sanitaire bien entendu, car notre Pays n'est pas à l'abri d'une nouvelle flambée épidémique,
- Economique car une grande partie de nos flux touristiques proviennent de marchés eux même fragilisés,
- Social, car la flambée des prix sur de nombreux produits importés va nécessairement se traduire par de l'inflation et donc par des pertes de pouvoirs d'achat,

- Energétique car la remontée brutale du cours des énergies fossiles depuis les six derniers mois nous touche de plein fouet. En décembre 2020, le Brent était coté à 49,95 \$/baril. En septembre 2021, il est monté à 74,49 \$/baril, soit une augmentation de 49,1 % en 6 mois. En décembre 2020, l'essence était à 121 FCP/litre en Polynésie. En septembre 2021, elle était à 131 FCP/litre, soit une augmentation de 8,3 %.

Nous n'avons pas entièrement répercuté toute la hausse du prix du brut car nous espérions une tendance baissière du prix du baril. Malheureusement, les tendances et projections ne nous sont pas favorables.

C'est pourquoi, le conseil des ministres du 20 octobre a dû procéder à un ajustement de 10 francs du prix des carburants à la pompe à compter du 1^{er} novembre. A cet égard, je vous signale qu'en métropole, le prix à la pompe de l'essence est monté à plus de 2 euros, soit plus de 238 FCP le litre.

Par ailleurs, si les tendances haussières se poursuivaient au cours des prochains mois, il serait probable que le prix de l'électricité en sera impacté en début d'année 2022.

Sur la situation financière de la collectivité.

Le ROB apporte à votre Assemblée une grande quantité d'informations sur l'évolution des principaux agrégats financiers sur les 5 dernières années. Comme vous avez pu l'exprimer en commission de l'économie et des finances, le document est très exhaustif sur cet aspect, je ne reviendrais donc pas en détail sur les différents indicateurs financiers sauf celui de **la dette**.

En effet, le poids de la dette est devenu un sujet extrêmement sensible pour nous.

Nous sommes entrés dans la crise avec un encours de la dette particulièrement bas, puisqu'au 31 décembre 2019 son niveau était de moins de 80 milliards FCP soit environ 14 % du PIB. Moody's, notre agence de notation, soulignait régulièrement dans ses revues le faible niveau d'endettement de la collectivité.

En 2020, avec la mobilisation de tous les prêts en cours et la comptabilisation intégrale du PGE Pays n°1, l'encours, au 31 décembre 2020 a été porté à 111,4 milliards de XPF.

Sur les exercices à venir, l'évolution de notre dette nécessitera une forte attention, compte tenu de l'intégration dans nos comptes des deux PGE.

Le pic de la dette du Pays sera atteint à la fin 2022 avec un niveau proche de 150 milliards de XPF. Toutefois, l'encours effectif avoisinera 129 milliards de XPF vu que le PGE n°2 ne sera pas entièrement mobilisé en 2022 et ce, malgré sa comptabilisation complète au cours de l'exercice.

Sur ce montant global, il convient de déduire les 2 prêts octroyés par le Pays aux régimes sociaux gérés par le CPS – pour 17 milliards de XPF - qui feront l'objet d'un remboursement échelonné dans le temps.

Au final, à fin 2022, l'encours net de la dette directe de la collectivité est estimé à 112 milliards de XPF.

Pour mieux appréhender le poids relatif de cette dette, il faut le comparer aux recettes ordinaires de la collectivité. Pour rappel, en 2019 les recettes ordinaires représentaient 131 milliards de XPF. Ainsi, notre encours reste dans l'épure de nos recettes ordinaires.

Certes, nous avons un encours de la dette élevé mais il demeure dans les ratios acceptables pour une collectivité de notre taille.

Soyons pragmatiques, l'enjeu majeur n'est pas le montant de l'encours de la dette mais le poids de cette dernière sur le budget, c'est-à-dire l'annuité de la dette.

Comme le rappellent souvent les banques aux ménages, un prêt doit être remboursé. La Polynésie est soumise aux mêmes obligations, il faut donc s'assurer de nos capacités à assumer nos engagements.

Le poids net des PGE sur le budget général de la collectivité est estimé à moins d'1,2 milliard par an.

Certains esprits chagrins qui s'inscrivent dans une perpétuelle contradiction diront : « que nous hypothéquons l'avenir de nos enfants avec ces prêts, que nous laissons des dettes ». Mais qu'aurions-nous laissé à nos enfants sans ces prêts :

- Des milliers de chômeurs,
- Une économie dans l'incapacité de redémarrer,
- La fermeture d'Air Tahiti Nui et donc la destruction de notre économie touristique,
- La cessation de paiement de la CPS, avec des conséquences désastreuses liées à l'absence de versement des allocations familiales, des retraites, des remboursements de frais médicaux... J'insiste sur ce point : laisser sombrer nos comptes sociaux revenait à projeter nos familles dans l'indigence, nos matahiapo dans la misère et notre pacte social dans l'abîme du chaos. C'est un risque que je ne pouvais pas prendre et j'assume ce choix. Il nous faut assumer collectivement la sauvegarde de nos retraites et nos allocations familiales. Pour ma part, j'assume !

Un rappel du budget 2021.

Avant de se projeter sur l'exercice 2022, il est important de faire un point d'étape du budget 2021 *auquel s'ajoutent* 4 collectifs qui ont été approuvés par votre assemblée.

L'agilité budgétaire n'a pas été un vœu pieu en 2021 mais une réalité. La technique budgétaire ayant été mise au service de l'action gouvernementale par l'optimisation de chaque franc.

J'en profite d'ailleurs pour remercier tous les services de l'administration, les ministères, les établissements publics mais aussi votre Assemblée pour les efforts de solidarité qui ont été consentis.

Les collectifs ont permis de financer les actions du plan de relance à hauteur de **12,3 milliards de francs**, la couverture des frais liés à la gestion de la crise sanitaire pour un montant d'environ 3,6 milliards de francs.

Les prévisions d'atterrissage des recettes fiscales apparaissent à ce jour conformes aux prévisions établies lors du budget primitif 2021, à hauteur de 99,3 milliards de francs. Cette information est particulièrement importante, car la clé de voûte d'un budget reste les recettes.

En matière d'investissement, 2020 a été une année record avec plus de 45,3 milliards de dépenses hors remboursement de la dette.

Retraité des dépenses exceptionnelles du prêt CPS et de l'avance en compte courant d'ATN, les dépenses classiques d'investissements se sont élevées à 33,6 milliards de francs. Je peux déjà vous annoncer que l'année 2021 devrait encore atteindre un nouveau record avec des liquidations aux alentours de 35 milliards de francs. Ceci traduit que les projets sont lancés et que les investissements du Pays avancent.

Sur les orientations 2022

L'action de mon gouvernement en 2022 sera prioritairement orientée autour de trois axes :

- La relance de l'économie et de l'emploi ;
- Asseoir la résilience ;
- Et préserver la cohésion sociale.

La crise sanitaire de la Covid-19 a fortement ébranlé notre tissu économique et social. Afin de renouer rapidement avec la croissance et l'emploi, le gouvernement a défini un plan de relance triennal 2021-2023, avec les 73 actions inscrites pour un total de 70 milliards F CFP.

De plus, le Pays ambitionne de prioriser les actions à impacts rapides sur le tissu économique. En ce sens, les programmations 2022 des principaux outils financiers donneront la primauté aux projets entrants dans le champ de la relance économique.

C'est donc au moyen de financements solides et optimisés en collaboration avec les partenaires historiques que les dispositifs d'aides et d'accompagnement des acteurs économiques continueront d'évoluer pour répondre efficacement aux difficultés des entreprises les plus durement touchées.

Notre économie souffre de nombreux handicaps structurels et de freins administratifs conséquents.

La solution passe par la simplification de la vie des entreprises à toutes les phases de leur développement, la transformation de notre réglementation pour adapter notre modèle économique aux réalités du 21^e siècle et renouer avec l'esprit de conquête économique.

Aussi, nous voulons simplifier et assurer la performance du système fiscal polynésien. Dès demain, je réunis les forces vives de notre territoire pour en présenter les axes majeurs. Et ce que je veux proposer, l'ambition que je nourris, c'est de faire de ce chantier fiscal un vecteur de croissance et d'emploi. Je veux un pacte de lisibilité fiscale pour les citoyens et les entreprises. Je veux des mesures simples, des mesures saines, des mesures efficaces, des mesures qui concilient à la fois l'urgence et le long terme. Nous en débattons très vite. Ici, ensemble.

Nous ne réussissons la modernisation de notre pays, nous ne réussissons nos différentes stratégies de transitions énergétiques, environnementales, économiques et humaines, que si nous modernisons également nos outils financiers.

En tout cas, je m'engage, et mon ministre des Finances avec moi, à ouvrir toutes les concertations utiles et nécessaires à ce chantier d'une fiscalité moderne et équitable.

Parallèlement, le développement de notre économie passe immanquablement par la valorisation du foncier comme un outil de développement et d'aménagement du territoire.

A terme, le Pays souhaite se doter d'un schéma directeur du foncier pour les 15 prochaines années.

Il s'agira ainsi de doter le Pays d'outils juridiques, fiscaux, administratifs et informatiques pour sécuriser les indivisions, les gérer ou faciliter leurs sorties.

Le soutien de l'économie et la redynamisation de la croissance passent également par la stimulation du tissu des entreprises par la commande publique.

Le secteur de la construction et du bâtiment demeure l'un des moteurs de cette stimulation par les pouvoirs publics. Ainsi, la construction de logements par l'OPH est un élément important de la relance. Les besoins de notre population en matière de logement restent encore très importants. L'accès à un logement digne est une priorité de mon gouvernement.

L'objectif pour 2022 est de 76 nouveaux logements en habitat groupé. A cela, il convient d'ajouter l'habitat dispersé à hauteur de 500 logements.

Au regard de l'accroissement de la demande de logements, l'offre en direction des ménages actifs ayant des revenus inférieurs à 5 fois le SMIG est insuffisante.

Cette inadéquation entre offre et demande crée des situations de mal-logement prégnantes, voire indignes, et contraint les ménages, pour la plupart des jeunes actifs, à s'éloigner de leur lieu de travail et centres d'intérêts moraux.

Outre le logement, la commande publique restera toujours très dynamique. Les infrastructures publiques, sont des investissements fondamentaux et structurants pour notre Pays.

L'effort de relance par la commande publique passe également par les communes, porteuses de nombreux projets structurants et de proximité. Dans cette perspective, le Pays renforcera en 2022 sa politique d'accompagnement des communes.

Cela se traduira par le maintien au même niveau que les exercices précédents, du montant annuel dédié aux programmations de subventions aux communes et d'autre part, par l'augmentation substantielle du niveau de soutien au travers de deux nouveaux outils financiers de partenariat avec l'Etat consacrés respectivement à deux axes politiques majeurs : les services publics environnementaux avec le contrat de développement et de transformation et la construction de bâtiments pouvant servir d'abris de survie dans l'archipel des Tuamotu.

Concernant l'emploi, afin de retrouver le niveau de 2019, soit 67680 salariés déclarés (cf fiche). Il est impératif d'adopter une politique de l'emploi plus stimulante en termes de développement de l'emploi durable et de l'insertion professionnelle, dans le respect de la promotion et la protection de l'emploi local, et dans le cadre d'une réglementation du travail modernisée.

Il nous faut donner une nouvelle dimension à la politique de l'emploi.

L'année 2022 sera donc consacrée à rendre pérenne le développement de l'emploi ; en ce, je rejoins les préoccupations des associations du collectif de Moorea. Il s'agit aussi de renforcer les mesures d'insertion des personnes éloignées de l'emploi, et à encourager l'entrepreneuriat local.

Il sera également nécessaire de suivre de très près l'évolution des prix car le pouvoir d'achat des salariés sera nécessairement affecté par ces évolutions.

Il conviendra, que nous anticipions les impacts sur le niveau de SMIG. Je proposerai une révision à la hausse du SMIG dans le courant du premier trimestre 2022.

L'accent sera porté sur la formation professionnelle avec l'amélioration de l'employabilité, les formations aux métiers du secteur primaire.

La crise sanitaire a permis de révéler ou confirmer que les circuits de décisions peuvent être simplifiés dans un cadre réglementaire sécurisé et un fonctionnement à distance. Ainsi, la simplification administrative est un des leviers majeurs de la modernisation de l'administration de la Polynésie française. Elle doit répondre à une attente sociale des administrés de Tahiti comme des autres îles.

Le second axe stratégie concerne la résilience, notre population en a fait preuve depuis le début de la crise sanitaire nous devons donc la conforter.

L'industrie touristique polynésienne devra redoubler d'effort pour relancer l'activité en 2022. En effet, sur la période de 2020 à 2021, seuls 2 marchés sur les 18 ciblés par Tahiti Tourisme sont ouverts, et seules 3 lignes aériennes sur les 9 liaisons, existantes en 2019, sont desservies, résultant une perte de 50% du trafic par rapport à 2019.

Selon les dernières perspectives, la situation à l'international devrait s'améliorer en 2022 avec la progression de la vaccination et l'allègement des restrictions annoncé sur nos marchés cibles. La concurrence sera rude et la destination devra faire preuve d'innovation et de résilience face aux destinations concurrentes.

Au titre de l'économie bleue, le Pays poursuivra son accompagnement du secteur dans un but de création de richesse et

d'emplois, de sécurité alimentaire, de réduction de la dépendance aux importations, et de diversification alimentaire.

L'artisanat n'est pas en reste car, depuis 2021, il se repositionne au niveau stratégique par la professionnalisation du secteur de l'artisanat traditionnel. Ainsi, le statut de l'artisan, applicable en 2022 invite les artisans à se professionnaliser davantage. En parallèle, des actions de formation à destination des patentés comme des associations s'imposent pour les accompagner vers cet objectif.

La crise sanitaire mondiale a mis en lumière les vulnérabilités de l'économie mondialisée et a montré l'enjeu pour la Polynésie française d'asseoir sa résilience sur quatre piliers majeurs :

- La préservation du patrimoine naturel polynésien et sa biodiversité exceptionnelle, socle de l'ensemble des secteurs économiques : tourisme, pêche, perliculture, agriculture, artisanat, etc ;
- La préservation du cadre de vie polynésien et de la biodiversité ordinaire, dans le cadre d'une gestion cohérente et intégrée des espaces terrestres et marins, cadre de vie nourricier des populations locales. Cela implique une gestion rigoureuse des ressources et une lutte permanente contre tout type de pollution ;
- La réduction des impacts des activités économiques et urbaines sur les ressources, les espèces et les milieux naturels. Cela implique de préserver les savoirs traditionnels, respectueux de la nature ;
- La création d'un environnement institutionnel favorable au développement durable de la société polynésienne. Cela implique la mise en œuvre de stratégies sectorielles et d'outils

de planification, adaptés au contexte local (sociétal, juridique, économique et social).

Enfin, la transition énergétique de notre territoire est devenue une nécessité absolue. A terme, elle nous protégera contre les variations des cours internationaux des hydrocarbures tout en améliorant la qualité de notre air et, partant, la préservation de nos écosystèmes.

Le dernier axe, relatif à la préservation de la cohésion sociale doit conduire la Polynésie française à plus de solidarité et d'équité en luttant ensemble contre toutes les formes d'inégalités et de fléaux de notre société tout en agissant plus activement en amont par des mesures de prévention des situations à risques pour le bien de notre population en particulier celle plus vulnérable.

Concrètement, la préservation de la cohésion sociale passe inévitablement par celle de nos systèmes de solidarité et de santé en garantissant la pérennité de notre protection sociale généralisée (PSG) parallèlement à une politique de santé recentrée au regard des urgences sanitaires.

Elle doit catalyser et fédérer les énergies et forces vives de notre Pays afin de répondre plus efficacement à l'exclusion et la marginalisation et mieux protéger les plus vulnérables ; je pense à nos enfants et à notre jeunesse ; Comment ? en revalorisant le noyau familial et notre identité culturelle, socles d'une société plus forte et réunie autour de valeurs communes.

Notre Pays est face à des fléaux que nous devons endiguer sans attendre car ils rongent notre société à petit feu. Je parle bien évidemment de l'obésité et des violences juvéniles et intrafamiliales. L'action sociale de mon gouvernement sera pleinement mobilisée autour de ces problématiques.

L'obésité est un facteur de risque, accompagnée d'autres maladies dont de nombreuses maladies chroniques telles que le diabète, l'insuffisance rénale chronique, le cancer... L'épidémie de la covid a

révélé que l'obésité est un très grand facteur de risque pour les malades. Cette comorbidité a malheureusement, et vous le savez, été fatale pour de nombreuses personnes, ces derniers mois.

Aussi, la lutte contre l'obésité en Polynésie française est une des priorités du gouvernement. Ce sujet doit être traité de manière transversale et interministérielle car il est multifactoriel. Si l'obésité touche la population à tous les âges, on constate toutefois une importance de l'obésité infantile en Polynésie française.

Pour lutter contre ce fléau, il est prévu des actions synergiques qui permettront de modifier en profondeur les habitudes de vie, notamment dans l'alimentation, par une prise en charge médicale, psychologique, par la pratique de l'activité sportive et également le développement du dispositif « école en santé » pour promouvoir la santé en milieu scolaire.

Pour ce qui concerne la délinquance, elle constitue une préoccupation majeure des polynésiens dès lors qu'elle frappe la société dans son ensemble. Les phénomènes de violences de la jeunesse, les violences intrafamiliales, l'oisiveté, les comportements addictifs, révèlent un mal-être profond de la société polynésienne.

Si ce constat n'est pas nouveau, il tend néanmoins à s'aggraver en ce qu'il révèle des comportements de plus en plus extrémistes et très inquiétants. Ce malaise est analysé et interprété par de nombreuses enquêtes qui en déclinent des causes : la mutation de la société polynésienne depuis l'exploitation des mines de phosphate sur Makatea et l'implantation du centre d'expérimentation du Pacifique, mais aussi la transformation des typologies familiales ou encore la perte de valeurs culturelles, identitaires, ainsi que la consommation excessive d'alcool et de produits stupéfiants.

Le Pays mais également l'État, comme les associations confessionnelles ou laïques, se doivent plus que jamais d'œuvrer de concert pour mieux agir ensemble et contenir les phénomènes de violence.

Le plan « Générations 2021 – 2041 » propose d’agir sur la jeunesse d’aujourd’hui en lui faisant prendre conscience de ses responsabilités citoyennes. Cela en replaçant l’engagement au cœur de ce qu’une société peut offrir à une prochaine génération afin qu’ils deviennent demain des parents qui agiront dans leur rôle éducatif.

Ce plan, complète celui de la prévention de la délinquance en Polynésie française 2021 – 2024 et se décline selon 4 axes stratégiques :

- Déclarer la lutte contre les addictions comme première cause territoriale avec une déclinaison d’actions à la fois préventives et curatives.
- Responsabiliser davantage les parents dans leur rôle éducatif en recourant à des dispositions incitatives.
- Œuvrer sur la restauration de l’esprit civique et citoyen de chaque individu.
- La lutte contre l’oisiveté chez les jeunes, afin d’enrayer la délinquance et l’inactivité.

Pour ce qui concerne la politique de la famille, et plus particulièrement la lutte contre les violences intra-familiales, une redéfinition de la politique actuelle s’impose sur la base d’une nouvelle évaluation compte tenu de l’impact du contexte sanitaire actuel. La famille doit être source de protection, d’amour et de bienveillance.

La politique de lutte contre la grande exclusion sera également incluse dans cette stratégie.

Nous privilégierons des activités et ateliers d’insertion pour éviter d’une part d’entretenir tous phénomènes d’errance et d’autre part de permettre aux publics en grande difficulté de se réapproprier un rythme de travail, de regagner confiance en soi et de maîtriser les

codes sociaux propices à une insertion sociale et professionnelle réussie.

Enfin, parce que l'exclusion sociale concerne aussi les personnes porteuses de handicap, la priorité du gouvernement reste leur insertion professionnelle et l'accès au logement pour les personnes bénéficiant d'une reconnaissance de travailleur handicapé en formation ou en situation d'emploi.

Pour mener cette politique engagée et ambitieuse, le budget 2022 sera plus conséquent que celui de 2021, soit une augmentation de plus de 10 milliards des recettes de fonctionnement. Ceci d'une part, par le prélèvement sur le PGE n°2 et d'autre part, par l'augmentation des recettes fiscales de 4%.

Les prévisions de recettes fiscales du Pays ont été établies sur la base d'une augmentation du PIB de 2 à 3%. Comme vous pouvez le constater nos prévisions se font sans angélisme, sans optimisme particulier mais uniquement sur la base d'éléments mesurés et surtout de prudence.

En ce qui concerne l'investissement, le budget étant encore en phase de finalisation je ne peux donc que vous donner des éléments provisoires. Le montant des crédits de paiements, les CP, sera supérieur à celui du BP 2021. Le recours à l'emprunt sera inférieur à celui de 2021. En effet, Le BP 2021 était financé à hauteur de 15,4 milliards de francs, en 2022 le niveau de l'emprunt sera aux alentours de 14 milliards.

Voici les éléments que je souhaite partager avec vous sur la situation et l'avenir de notre Pays.

Merci de votre écoute.